



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND VALLAT

COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2023

PROCES VERBAL

Date de la convocation

Le 24 mars 2023.

Date et lieu du comité syndical

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 31 mars, le Comité Syndical du SIGV dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 17h00 - à 4 rue du Bouleau, 13 109 SIMIANE COLLONGUE, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

Présents :

Monsieur MALLIÉ Richard, Maire, délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Madame LEMEUT Corinne, Adjoint déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Madame LOUIS Evelyne, Conseillère Municipale du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Monsieur CANAMAS Robert, Adjoint délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Monsieur HASSINE Isaac, Adjoint délégué du Conseil Municipal de CABRIES
Madame VENTRON Amapola, Maire, déléguée du Conseil Municipal de CABRIES
Monsieur ARDHUIN Philippe, Maire, délégué du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE
Madame SOUCHON Sylvie, Adjoint déléguée du Conseil Municipal de CABRIES
Monsieur PIETRI Mathieu, Adjoint délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Madame LOUIS Evelyne, Conseillère Municipale du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Madame VALÉRA Dominique, Adjoint déléguée du Conseil Municipal de SIMIANE COLLONGUE

Pouvoirs :

Monsieur CASSARO Joseph, Adjoint délégué du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR donne pouvoir à Madame LEMEUT Corinne, Adjoint déléguée du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR
Monsieur TANTI Christian, Adjoint délégué du Conseil Municipal de CABRIES donne pouvoir Monsieur HASSINE Isaac, Adjoint délégué du Conseil Municipal de CABRIES

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance Madame LOUIS Evelyne, Conseillère Municipale du Conseil Municipal de BOUC BEL AIR est désignée en qualité de secrétaire par le conseil syndical et accepte cette fonction.

Ordre du jour

- Adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance
 - Approbation du compte administratif -Exercice 2022
 - Approbation du compte de gestion -Exercice 2022
 - Affectation du résultat -Exercice 2022
 - Vote du budget primitif -Exercice 2023
 - Subvention aux associations- Exercice 2023
 - Approbation des participations des communes -Exercice 2023
 - Subvention aux collèges- Exercice 2023
- Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
- Demande de subvention auprès de la région au titre de « région sud, la région sure », année 2023

23.02.06 Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 13 décembre 2023

Le procès-verbal de la réunion du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat du 28 février 2023 n'appelle aucune observation de la part des membres en présence.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

23.02.07 Adoption de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Monsieur le Président expose,

En matière de prévention de la délinquance et de sécurité, le SIGV a pour mission de coordonner ses partenaires afin d'élaborer des actions concrètes en réponse à des problèmes concernant toutes les villes ou nécessitant des actions multi-partenaires.

A ce titre, le SIGV depuis 2008 a créé le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), instance centrale de coordination des actions dans ces domaines au niveau local et qui concrétise la coopération entre tous les acteurs concernés. Elle constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Cette instance concerne aujourd'hui un périmètre de 3 communes : Bouc Bel Air, Simiane et Cabriès et regroupe 41 membres : élus et services municipaux, services de l'État, Justice, collectivités, bailleurs, transporteurs, associations de prévention...

Le CISPD a pour mission de concevoir, piloter et évaluer la politique locale de prévention de la délinquance.

Pour ce faire, un programme de travail pluriannuel et partagé doit être élaboré, assorti d'un plan local d'actions intégrant les orientations prioritaires définies dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

C'est dans ce cadre que le CISPD du SIGV a lancé mars 2022 une initiative pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Basée sur un diagnostic partagé et précis des problématiques sur le territoire et fruit d'un travail partenarial approfondi permettant de définir les enjeux stratégiques et les priorités d'actions, cette Stratégie constitue la feuille de route du CISPD pour les 5 années à venir.

Au-delà du diagnostic des orientations stratégiques de l'instance qu'elle présente, la Stratégie intègre des fiches actions thématiques qui seront progressivement mises en œuvre et pour lesquelles chaque membres du CISPD s'est engagé, dans le respect de ses compétences, afin de répondre, de façon coordonnée et réactive, sur le terrain, aux problématiques rencontrées par les habitants et les professionnels en termes de prévention de la délinquance et de sécurité.

Les axes prioritaires ont été conçus par des groupes de travail thématiques, dans lesquels les partenaires se sont engagés volontairement, reflétant les enjeux partagés prioritaires du territoire :

- Prévenir les ruptures et associer étroitement jeunesse et prévention sociale
- Responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité
- Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités
- Renforcer l'accès aux droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Ces groupes de travail ont été pilotés par des partenaires majeurs du CISPD, preuve de leur engagement dans la démarche (État, Conseil départemental, Villes).
Le CISPD, par l'intermédiaire de sa coordination technique, assurera l'animation et le suivi de cette feuille de route opérationnelle.

Dès la rentrée 2023, les commissions thématiques se réuniront pour enclencher la mise en œuvre opérationnelle des actions et suivre celles qui ont déjà été expérimentées durant l'été. Des points d'étape réguliers tout au long de l'année permettront de garantir la dynamique des actions et d'analyser leur mise en œuvre afin de les évaluer et formuler des propositions d'évolution à l'assemblée plénière annuelle du CISPD.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit être approuvée par le comité du SIGV et par les 3 conseils municipaux des communes membres afin que chaque Président ou maire puissent être habilités à signer de façon officielle la stratégie courant 2023.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du comité syndical, en accord avec la commission/

- d'approuver la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui est en annexe.
- d'autoriser le Président à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la période 2023-2027.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.02.08 Approbation du compte administratif -Exercice 2022

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Philippe ARDUIN, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 exécuté par Richard MALLIÉ Président du Syndicat Intercommunal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *	DEPENSES ou DEFICIT *	RECETTES ou EXCEDENTS *
Résultats reportés	-	62 808,66	-	163 394,34		226 203,00
Opérations de l'exercice	1 046 610,12	1 153 805,28	708 024,78	640 908,79	1 754 634,90	1 794 714,07
TOTAUX	1 046 610,12	1 216 613,94	708 024,78	804 303,13	1 754 634,90	2 020 917,07
Résultats de clôture	-	170 003,82		96 278,35	-	266 282,17
Restes à réaliser		-	60 843,02		60 843,02	-
TOTAUX CUMULES	1 046 610,12	1 216 613,94	768 867,80	804 303,13	1 815 477,92	2 020 917,07
RESULTATS DEFINITIFS	-	170 003,82		35 435,33	-	205 439,15

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.03.09 Approbation du compte de gestion -Exercice 2022

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

23.02.10 Affectation du résultat -Exercice 2022

Monsieur le Président rappelle aux membres du Syndicat qu'il convient de constater au compte administratif la réalité du résultat de l'exercice de l'année précédente : un solde positif ou un besoin de financement.

Précise que ce n'est qu'après avoir consigné la réalité de ce résultat que celui-ci fait l'objet d'une affectation; cette procédure est calquée sur celle en vigueur au sein des entreprises commerciales et est conforme au plan comptable général 1982.

Le conseil syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 en adoptant le compte Administratif 2022 qui fait apparaître :

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section de fonctionnement de : 170 003,82 €

-Un résultat d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de : 96 278,35 €

Un résultat cumulé d'investissement (Excédent) de : 35 435,33 €

en prenant en compte les restes à réaliser (dépenses) d'un montant de : 60 843,80 €.

Soit un résultat total cumulé excédentaire de : 205 439,15 €.

Le résultat de fonctionnement doit prioritairement être affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement, et au cas où il resterait des crédits disponibles, ceux-ci seraient librement affectés par l'organe délibérant.

Il vous est donc proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante :

-En section de fonctionnement à hauteur de : 170 003,82 €

-En section d'investissement à hauteur de : 96 278,35 €.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.02.11 Vote du budget primitif -Exercice 2023

Le Président soumet à l'approbation du Syndicat le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le Budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **2 346 557.26 €**

Vu la délibération n°23.01.04 du 28 février 2023, présentant le Rapport d'Orientation Budgétaire- Exercice 2023.

La répartition des recettes et des dépenses entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement se présente comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 422 903.82 €
Dont intérêts des emprunts	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	923 673.44 €
Dont remboursements d'emprunts	
TOTAL EN DEPENSES	2 346 557.26 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 422 903.82 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	923 673.44 €
TOTAL EN RECETTES	2 346 557.26 €

Il est proposé d'adopter le BP 2023 ci-joint.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.02.12 Subvention aux associations- Exercice 2023

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Dans le cadre de la conduite des actions de la prévention de la délinquance, le syndicat fait appel régulièrement à des associations et organismes aux compétences nécessaires pour mener à bien ces missions.

Monsieur le Président propose donc le versement d'une subvention aux associations ci-dessous :

Approuve le versement des subventions suivantes :

Associations	Montant
La Source	4 500 €
Ecole des Parents	14 000 €
Total	18 500 €

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2023 du Syndicat.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.02.13 Approbation des participations des communes -Exercice 2023

Le Comité Syndical,

Vu la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2021 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et notamment l'article 7 qui précise la répartition des participations financières des communes,

Vu la nécessité de déduire du montant de la participation de Cabriès, d'une partie de l'emprunt que la ville avait remboursé par anticipation à sa sortie du syndicat en 2017 (105 013,29 euros pour 2023 conformément au document joint à la délibération),

Vu la nécessité de reporter le montant déduit sur les participations des deux autres communes sur la base des taux de répartitions existants avant l'intégration de Cabriès (65 % Bouc Bel Air, Simiane Collongue 35%)

Il est proposé les quotes-parts des communes selon le tableau ci- après :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+27 684,53 € (65%)	597 288,00 €	624 972,53 €
Simiane-Collongue	+14 907,04 € (35%)	230 379,00 €	245 286,04 €
Cabriès	- 42 591,57 €	402 333,00 €	359 741,43 €
TOTAL		1 230 000 €	1 230 000 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.02.14 Subvention aux collèges- Exercice 2023

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat, d'une demande de Monsieur le Principal du Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air en date du 21 novembre 2022 et de Madame la Principale au collège Marie Mauron Cabriès en date du 9 janvier 2023, sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

Collège Georges Brassens à Bouc Bel Air

- Voyage en Italie dans le cadre d'un séjour linguistique - 47 élèves
- Voyage en Espagne dans le cadre d'un séjour linguistique - 43 élèves

Collège Marie Mauron à Cabriès

- Voyage à Londres dans le cadre d'un séjour linguistique -26 élèves
- Voyage en Espagne dans le cadre d'un séjour linguistique - 23 élèves
- Voyage en Italie dans le cadre d'un séjour linguistique - 40 élèves

Après examen des différentes demandes, Monsieur le Président propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.

Approuve à l'unanimité le versement des sommes indiquées soit 1000 € par établissement soit :

- 1000 € au collège Georges Brassens à Bouc Bel Air
- 1000 € au collège Marie Mauron à Cabriès

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2023 du Syndicat,

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

23.02.15 Demande de subvention auprès de la région au titre de « région sud, la région sûre », année 2023

Monsieur le Président expose,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le dispositif d'aide aux communes « région Sud, la région sûre »,
Vu l'activité du centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat (SIGV) mutualisée pour les communes de Bouc Bel Air, Cabriès et Simiane Collongue.

Considérant la nécessité de sécuriser les locaux et les dispositifs techniques du CSUI, le SIGV a le projet de mettre sous supervision les alarmes du bâtiment et plus particulièrement du Datacenter hébergeant le stockage des enregistrements de vidéo-protection des 3 communes. Il s'agit de pouvoir alerter en temps réel les services interne du SIGV ainsi que la police municipale et la gendarmerie, en cas d'intrusion dans les locaux ou d'incident technique sur les infrastructures de vidéo-protection pouvant impacter la diffusion et l'enregistrement des caméras de vidéo-protection du CSU.

Monsieur le Président propose aux membres du syndicat de solliciter l'Etat afin de bénéficier d'une subvention.

Le plan de financement de ces dépenses s'établit comme suit :

Région	50%	13 000,00 € HT
Financement SIGV	50%	13 000,00 € HT
TOTAL	100 %	26 000,00 € HT

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

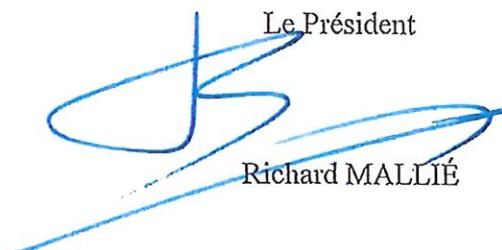
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance



Evelyne LOUIS

Le Président



Richard MALLIÉ